

DEPARTEMENT**ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE**

N° D'ORDRE

34/2024

DELIBERATION**du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2024****Objet :****Navette sociale :
évolution de l'offre
mobilité et
actualisation
du règlement intérieur****Présents** : Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, TURKI Hajera, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Anne-Marie Gillet Membre Qualifié, Cécile COIGNE, Christian FERRANTE, Philippe GUERIN, Membres Nommés.**Absents** : Michel VENDRA Président du CCAS, Mylène GOURGAND Conseillère Municipale, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.**Pouvoirs** : Nathaly TAVERNIER a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE.Date convocation : **21/11/2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 9

VU les articles L 123-4 à L 123-9 du Code des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 17/2023 stipulant la composition du Conseil d'Administration ;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juin 2023 relative à la désignation des membres du Conseil d'Administration et sa délibération rectificative du 26 Novembre 2024 ;

VU la délibération n°22/2024 du Conseil d'Administration en date du 23 Juillet 2024 relative à l'instauration d'une navette sociale et au vote de son règlement intérieur ;

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 Juillet dernier a voté l'instauration d'une navette sociale dont l'objectif est d'améliorer la mobilité des personnes qui ont des difficultés à se déplacer pour venir dans les nouveaux locaux du CCAS, pour faire des courses, comme les personnes âgées, les personnes handicapées à mobilité réduite, ou celles qui ne possèdent pas de véhicule.

L'offre « mobilité » a démarré le 2 Septembre 2024. Elle comprend deux types de prestations :

- Une navette gratuite pour faciliter l'accès aux nouveaux locaux du CCAS et répondre aux besoins spécifiques des usagers. Elle est réservée aux personnes qui ont, soit un rendez-vous au CCAS pour des démarches administratives, soit pour participer à des ateliers organisés par l'Espace de Vie Sociale.

- Une navette payante, sous conditions, qui est réservée aux personnes âgées et ou handicapées à mobilité réduite, qui ne possèdent pas de permis de conduire ou sont sans véhicule. Elle permet de répondre à leurs besoins spécifiques de déplacements quotidiens : courses, rendez-vous médicaux.

CONSIDERANT le bilan de la navette sociale pour les mois de septembre et octobre, il est constaté que le service a été utilisé par les usagers.

A l'issue de ce fonctionnement, plusieurs usagers ont exprimé des besoins supplémentaires soulignant l'importance d'adapter le service aux demandes émergentes.

EN CONSEQUENCE, il est proposé d'enrichir le périmètre de la navette payante à de nouvelles prestations et de permettre ainsi aux utilisateurs de se rendre au cimetière, chez le coiffeur et de visiter des résidents de l'EHPAD de Sassenage.

L'accompagnement aux courses, le rendez-vous médicaux sont maintenus dans leur fonctionnement actuel.

Les réservations sont à effectuer auprès de l'accueil du CCAS 72 heures avant la date du rendez-vous au lieu de 15 jours initialement prévus. Les autres dispositions du règlement intérieur restent inchangées.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

- **D'ADOPTER** les nouvelles prestations proposées pour la navette sociale payante visant à améliorer le service rendu et à répondre au mieux aux besoins des usagers ainsi que l'actualisation de son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOPTÉ** la délibération n° 34/2024 relative à l'évolution de l'offre mobilité la navette sociale et à l'actualisation du règlement intérieur annexé à la présente délibération

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
A Sassenage, le 28 Novembre 2024

La Vice-Présidente du CCAS,



Nathalie LEVRAT